

5

CEPED
CENTRE FRANÇAIS D'ÉTUDES DE LA POPULATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
15, rue de la Harpe - 75005 Paris
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

REPUBLIQUE DU NIGER
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

NOTES SUR LE RECENSEMENT PILOTE DE LA POPULATION

DECEMBRE 1976 - MARS 1977

JUIN 1977

A. Le déroulement du Recensement Pilote

Le territoire du Niger se divise en deux zones climatiques qui correspondent également à deux zones socio-économiques : la zone sud qui représente le quart de la superficie totale mais regroupe 95% de la population, c'est une zone d'agriculture et de mode de vie sédentaire; la zone nord région d'élevage et peuplée de populations de tradition nomade est appelée zone pastorale.

Le recensement pilote s'est déroulé en 2 étapes:

- la première, en décembre 1976, a porté sur la zone sédentaire (excepté la ville d'AGADEZ) mais les nomades qui y vivent ont également été recensés.
- la deuxième, en mars 1977, était plus restreinte et a eu lieu en zone pastorale sur une population exclusivement nomade.

I. Le recensement en zone sédentaire

1) Les zones recensées

L'opération a couvert l'ensemble des sept départements, à raison d'une zone de recensement par département, excepté pour le département de Niamey où 2 zones ont été recensées; l'unité retenue correspond à une unité administrative entière soit un canton, soit un poste administratif, un arrondissement pour la ville de Niamey, la totalité de la ville d'AGADEZ.

Chaque zone de recensement a été découpée en zones de dénombrement correspondant à une population d'environ 1.000 habitants.

Ce découpage a été fait après plusieurs missions cartographiques sur le terrain : au cours de ces missions tous les lieux habités ont été identifiés, repérés sur une carte, le chiffre de leur population connu par les recensements administratifs ou évalué par une estimation directe sur le terrain a permis ensuite un découpage en zones d'environ 1 000 habitants.

Chaque zone de dénombrement a été confiée à un agent recenseur. Le tableau 1 donne la liste des zones de recensement avec le nombre de zones de dénombrement correspondant et le nombre de villages administratifs ou quartiers.

TABLEAU 1. Les zones de recensement pilote

Département	Zone de recensement	Nombre de zones de dénombrement	Nombre de villages administratifs ou quartiers
AGADEZ	AGADEZ Commune	8	14
DIFFA	GOUDOUMARIA	25	149
DOSSO	DIOUNDIOU	16	56
MARADI	KORGOM	39	73
NIAMEY	VILLE 13 ARR.	23	1
"	SIMIRI	38	66
TAHOUA	BAGAROUA	16	33
ZINDER	GAFATI	17	48
TOTAL 7	8	182	440

2) Le personnel

La totalité du personnel d'encadrement et une partie des agents recenseurs ont été mis à la disposition du Bureau Central du Recensement par le Service de l'Animation au Développement.

Les responsables départementaux de l'Animation ont été nommés responsables départementaux du recensement pilote, les superviseurs et les contrôleurs ont été recrutés parmi les cadres de l'Animation.

Responsables, superviseurs et contrôleurs ont suivi un séminaire de formation à Niamey organisé par le BCR, du 22 au 29 Novembre 1976.

Les agents recenseurs ont été recrutés parmi les agents de l'Agriculture, les commis stagiaires de la Statistique et pour compléter l'effectif, dans chaque département, un examen a été organisé pour sélectionner des candidats parmi les jeunes lettrés sans emploi.

L'âge minimum requis était de 18 ans.

Les agents recenseurs ont suivi une formation de sept jours organisée dans chaque département par les superviseurs et contrôleurs.

A la fin de la formation une zone de dénombrement a été affectée à chaque agent recenseur, chaque contrôleur avait la responsabilité de 10 agents recenseurs et le superviseur la responsabilité de l'ensemble de la zone de recensement.

Pour le recensement général il est prévu un superviseur pour 10 contrôleurs. Dans le cadre du recensement pilote 3 superviseurs seulement ont été affectés dans les départements où il y avait 3 ou 4 contrôleurs.

Au total 232 personnes ont travaillé pour le recensement pilote ainsi que l'indique le tableau 2.

TABLEAU 2 : Personnel du Recensement Pilote.

Département	Zones de recensem.	Respon- sable départemental	Personnel employé					Total personnel
			Encadrement Super- viseur	Contrô- leur	Agents recenseurs effectif	Agents recenseurs réserve	Total	
AGADEZ	Agadèz vill.	1	-	1	8	2	10	12
DIFFA	Goudoumaria	1	1	3	25	2	27	32
DOSO	Dioundiou	1	-	2	16	2	18	21
MARADI	Korgom	1	1	4	39	4	43	49
NIAMEY	Simiri	1	1	4	38	4	42	48
"	Ville 13e)	-	2	23	2	25	27
TAHOUA	Bagaroua	1	-	2	16	2	18	21
ZINDER	Gafati	1	-	2	17	2	19	22
TOTAL		7	3	20	182	20	202	232

Durant tout le recensement un membre du BCR a assuré le suivi des opérations dans chaque département et a apporté son concours technique.

3) Les documents

Chaque agent recenseur disposait des documents suivant :

Un cahier de ménages destiné à recueillir les renseignements sur chaque individu recensé, les individus étant regroupés par ménage, et les ménages par concession, à l'intérieur du cahier.

Un cahier de tournée : destiné à récapituler une zone de dénombrement, récapitulation par lieux habités.

Une fiche géographique et une carte de zone de dénombrement : La fiche géographique est une liste des lieux habités de la zone donnant leur nom et le chiffre de population connu.

La carte de zone représente les limites de la zone et l'emplacement des lieux habités à recenser avec les routes ou pistes qui les relient.

Une liste des ménages absents : l'agent recenseur y note les ménages absents au premier passage afin de pouvoir les contacter à nouveau.

Une feuille remise-reprise destinée à noter la date de remise et de reprise du matériel et des documents.

Un manuel de l'agent recenseur contenant toutes les instructions et consignes pour effectuer le travail.

Chaque superviseur et contrôleur a reçu également un manuel où étaient consignés le calendrier de la formation des agents recenseurs et les instructions propre à leur travail.

4) Le calendrier des opérations

Le recensement pilote s'est déroulé à des dates différentes dans la ville de Niamey et dans le reste du pays.

Une campagne d'information de la population, radio-diffusée a eu lieu pour l'ensemble du pays au 15 Novembre au 15 Décembre 1976.

Pendant la même période une série d'articles a paru dans le quotidien "le Sahel".

NIAMEY Ville

Une campagne d'information auprès des chefs de quartiers et des chefs de ménages, sous la forme de réunions, a été faite par les cadres de l'Animation entre le 1er et le 14 Décembre.

La formation des agents recenseurs a eu lieu entre le 6 et le 12 Décembre.

La mise en place des agents et la reconnaissance des zones s'est faite entre le 12 et le 14 Décembre.

Le recensement a eu lieu entre le 15 et le 28 Décembre.

...../s.....

ENSEMBLE DU PAYS

La campagne d'information a eu lieu du 6 au 29 décembre

La plus grande durée qu'à Niamey se justifie par le fait que les responsables départementaux devaient parcourir de grandes distances pour joindre l'ensemble des villages de leur zone.

La formation des agents recenseurs s'est faite entre le 20 et le 26 décembre.

La mise en place des agents et la reconnaissance des zones s'est déroulée du 27 au 28 décembre.

Le recensement a eu lieu entre le 30 décembre et le 12 janvier 1977.

La totalité des documents était rentrée à Niamey le 18 janvier.

II. Le recensement en zone nomade

La définition de la population nomade au Niger est une définition purement administrative et ancienne : sont considérées comme "nomades", les populations appartenant aux ethnies de tradition nomade regroupées en tribus, plusieurs tribus constituent un groupement, elles ne reconnaissent ni l'autorité des chefs de villages ni celle des chefs de canton mais seulement celle de leur chef de tribu et de groupement.

En fait bien des populations "nomades" se sont sédentarisées depuis fort longtemps mais elles continuent à être considérées comme "nomades" pour l'administration notamment pour l'impôt.

Pour le recensement pilote en zone sédentaire aucune méthodologie particulière n'avait été mise au point pour recenser les populations classées "nomades" qui pouvaient s'y trouver: les "nomades" qui furent recensés vivaient dans des campements fixes près des villages administratifs où ils ont été rencontrés un peu par hasard par les agents recenseurs au cours de leurs déplacements. De même lors de la préparation cartographique les "nomades" n'avaient pas été systématiquement recherchés; seuls ceux rencontrés au passage avaient pu être signalés.

Dans tous les cas il a fallu faire intervenir la hiérarchie traditionnelle (chefs de tribu et de groupement) pour que les agents recenseurs aient accès aux familles.

En outre aucune zone du recensement pilote n'avait été retenue dans la région pastorale et les deux secteurs nomades de Goudoumaria avaient été exclus de l'enquête.

Il a donc été décidé de faire un test en milieu purement nomade afin de mettre au point une méthode spécifique.

1) la zone recensée

Faute de temps et de moyens un seul secteur a été retenu pour cette expérience: le poste administratif d'Abalak situé dans la zone pastorale du département de Tahoua.

Pour ne pas réaliser une opération trop lourde on a choisi de ne rechercher que les ressortissants des 7 tribus Touaregs composant le 8e groupement et de 2 tribus peuls du 9e groupement dans les limites approximatives du poste administratif et non pas toutes les tribus rattachées à ce poste.

2) La méthode de localisation de la population

a) La méthode prévue

Avant le recensement proprement dit il fallait entreprendre une préparation équivalente à l'opération Cartographique pour la zone sédentaire: localiser la population du mieux possible pour organiser spatialement le découpage en zones de dénombrement, pour y parvenir la méthode retenue était la suivante:

- Recopier sur les listes du recensement administratif le nom de tous les chefs de famille des 9 tribus soumises au test.
- Rencontrer les chefs de groupements et de tribus afin de contrôler les listes administratives et de localiser aussi précisément que possible le lieu de stationnement de chaque famille en période sèche et en période pluvieuse.
- Repérer sur la carte IGN au 1/200.00 tous les lieux habités cités par les chefs de tribus.
- Découper des zones de dénombrement correspondant environ à une population de 500 personnes-

b) Le méthode appliquée

La liste de tous les chefs de famille payant l'impôt a été recueillie au poste administratif d'Abalak excepté pour la tribu Touareg des Attawari Irèzamane.

Les chefs des 8e et 9e groupes ont pu être rencontrés ainsi que 3 chefs de tribu Touaregs et 2 chefs de tribu peuls-

Chaque liste a été soumise au responsable de la tribu correspondante et chacun a pu localiser les familles qu'il considèrerait comme appartenant à sa tribu: il n'y a jamais concordance parfaite entre les listes administratives et les listes des chefs de tribu (certains possèdent des listes écrites), soit le chef ne connaît pas certaines familles figurant sur les listes fiscales, soit, au contraire, qu'il cite des familles apparemment inconnues de l'autorité administrative.

De nouvelles listes ont été ainsi constituées avec en regard de chaque chef de famille le lieu de stationnement de la famille.

Certaines familles sont sédentaires et vivent dans des localités permanentes, d'autres nomadisent sur de courtes distances dans des vallées/ proximité d'un point d'eau, ceci est vrai surtout pour les Touaregs; par contre les Peuls se déplacent sur de plus grandes distances et leurs chefs ont plus de difficultés à les localiser précisément à une époque donnée.

Cependant l'opération a bénéficié d'une circonstance favorable: à Chadawanka venait de se dérouler pendant une semaine une fête peule très fréquentée et un bon nombre de tribus, se trouvaient ~~encore~~ ^{encore} sur place: une grande partie des Gojawa I a été recensée par regroupement des chefs de famille ^à Chadawanka. Mais il s'agit là d'une circonstance fortuite qui a ^{peu} de chance de se renouveler lors du Recensement Général.

Au total 48 lieux habités ont été cités par les chefs de groupement et de tribu.

Ces lieux ont été repérés sur les cartes IGN au 1/200 000, ce qui a permis ensuite de faire un découpage en 3 zones qui ne correspondaient pas en fait à une population de 500 personnes car il n'avait pas été possible d'estimer la population par lieu habité.

Au moment du dénombrement, sur le conseil des guides affectés à l'opération, seulement 26 des 43 lieux habités ont été visités: les guides ont déclaré ne pas connaître les autres ou bien ils ont assuré ^{qu'aucune} personne n'y vivait; ils ont par contre indiqué 18 nouveaux lieux où des membres des tribus concernées ont été retrouvés.

Au total 44 lieux habités ont été visités. Nous trouvons ici la principale défaillance dans l'application de la méthode de localisation: il aurait fallu contrôler les informations données par les chefs de tribu en se rendant dans tous les lieux habités qu'ils avaient cités et ne pas se fier aux seules affirmations des gardes nomades; à l'issue de cette opération on ignore en fait jusqu'à quel point sont fiables les informations données par la hiérarchie traditionnelle, alors que cette question constituait un des objectifs du test.

La méthode ainsi appliquée a permis de retrouver environ la moitié de l'effectif des tribus indiqué par le dernier recensement administratif: certaines tribus avaient quitté le pays, d'autres étaient sorties des limites du poste administratif mais cependant les chefs pouvaient indiquer l'endroit où elles se trouvaient; dans les 2 cas aucun chiffre de population n'a été recueilli.

De ce fait, il n'a pas été possible de mesurer le nombre de personnes appartenant aux tribus retenues qui ont été oubliées dans les limites du poste administratif, (1) ce qui diminue sensiblement les possibilités d'appréciation sur l'efficacité de la méthode expérimentée.

(1) Il convient toutefois d'indiquer que le poste administratif d'ABALAK ne possède aucune définition territoriale officielle.

3) Le personnel:

La phase préparatoire a été réalisée par le responsable départemental et son adjoint.

Le recensement a été effectué par six agents recenseurs et 2 contrôleurs, tous avaient déjà participé au recensement pilote de BAGAROUA.

Deux gardes nomades ont été affectés par le Chef de Poste à la phase de préparation et ensuite trois au dénombrement, ils ont servi de guides pour trouver les lieux habités et présenter les agents recenseurs qui n'étaient pas eux-mêmes issus du milieu nomade.

4) les documents

Chaque agent recenseur disposait des mêmes documents que ceux utilisés pour le recensement en zone sédentaire à l'exception de la fiche géographique qui était remplacée par une fiche de localisation des chefs de famille; cette fiche indiquait, par tribu, le nom de chaque chef de famille, le nombre de personnes dans la famille et le lieu de stationnement en saison sèche et en saison pluvieuse.

L'équivalent des cartes de zone était constitué par les cartes au 1/200.000 sur lesquelles avaient été reportés les lieux habités-

5) le calendrier des opérations

La phase de localisation s'est déroulée du 11 au 20 Mars

Le dénombrement a eu lieu du 23 Mars 4 Avril-

B - Quelques Résultats

I - Le recensement en zone sédentaire

Dès la fin du recensement pilote un dépouillement manuel de 1/10e des ménages de l'ensemble des zones a été entrepris et permet de donner ici quelques résultats.

1) Données collectives

Mais tout d'abord une récapitulation des cahiers de tournée a permis de connaître l'effectif total recensé par sexe et statut de résidence, les résultats sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3. Population de l'ensemble des zones recensées

Zones de Recensement	Résident Prés.		Résident abs.		Visiteurs		Population Totale (1 + 2 + 3)	Population Résidente (1 + 2)
	SM	SF	SM	SF	SM	SF		
	(1)		(2)		(3)			
AGADEZ Ville	7 592	7 999	191	78	814	204	16 878	15 860
LAGAROUA	8 167	9 065	609	253	142	215	18 901	18 544
CELETI	8 491	9 361	1150	406	176	193	19 777	19 408
DIOUNDIOU	8 282	8 345	536	285	239	234	17 921	17 448
GOUDOUMARIA	13 081	13 986	2000	718	348	273	30 406	29 785
KORGOM	21 968	22 970	450	387	452	317	46 554	45 785
NIAMEY 13e	10 785	10 150	485	575	502	334	22 831	21 995
SIMIRI	17 604	18 406	1716	494	181	303	38 704	38 220
TOTAL	96 420	100 282	7147	3 196	2854	2073	211 972	207 045
POPULATION RURALE	78 043	82 133	6417	2 543	1538	1535	172 263	169 190
POPULATION URBAINE	18 377	18 149	676	653	1316	538	39 709	37 855

on a observé ainsi :

196 704 résidents présents	92,8%
10 343 résidents absents	4,9%
4 927 visiteurs	2,3%

La population résidente se décompose de la façon suivante: population rurale 81,7%, population urbaine 18,3%.

La population urbaine est certainement sur représentée dans cet ensemble et ne doit pas dépasser, en réalité, 10% de la population totale-

Le tableau 4 donne les densités de population en zone urbaine et en zone rurale.

Tableau 4- Densité de population au km2 en zone rurale et à l'hectare en zone urbaine (1)

a) zone urbaine

Zone de recensement	Population résidente	Superficie en ha	Densité/ha
AGADEV Commune	15 850	356	45
NIAMEY 13è Arrondi.	21 995	168	131

b) zone rurale

Zone de recensement	Population résidente	Superficie en km2	Densité/km2
BAGAROUA	18 544	2 844	7
GAFATI	19 408	308	63
DIOUNDIYOU	17 448	854	20
GOUDOUMARIA	29 785	10 848	3
KORKOM	45 785	1 041	44
SIMIRI	38 220	2 566	15

(1) Source : B.C.R. Cartographie.

2) Données individuelles

Les chiffres de ce paragraphe proviennent d'un sondage au 1/10^e effectué dans l'ensemble des cahiers de ménages du recensement pilote.

Une exploitation complète sur ordinateur est en préparation, les 2/3 de la codification des documents sont déjà terminés.

A la Structure par sexe et par âge

Le sondage a porté sur 21.899 personnes dont le tableau 6 donne la répartition par sexe et groupes d'âges quinquennaux ainsi que la proportion de chaque groupe dans l'ensemble de la population observée.

Des erreurs de déclaration sur l'âge font apparaître des irrégularités dans la pyramide des âges (voir figure 1), elles sont très sensibles chez les femmes à tous les âges et chez les hommes surtout à partir de 40 ans.

Ces irrégularités peuvent être dues à d'autres causes qu'il n'est pas possible de dégager ici.

Tableau 6.-(Sondage au 1/10^e.)
Répartition par sexe et par groupes d'âges

GROUPES D'AGES	S.M.	S.F.	TOTAL	%
0 - 4	1972	1962	3 934	17,96
5 - 9	1695	1690	3 385	15,46
10 -14	1182	990	2 172	9,92
15 -19	979	1255	2 234	10,20
20 -24	865	1041	1 906	8,70
25 -29	804	1074	1 878	8,58
30 -34	777	832	1 609	7,35
35 -39	564	481	1 063	4,77
40 -44	577	486	1 063	4,85
45 -49	327	181	508	2,32
50 -54	439	331	770	3,52
55 -59	164	84	248	1,13
60 -64	235	221	456	2,08
65 -69	87	53	140	0,64
70 et plus	270	281	551	2,52
T O T A L	10 937	10 962	21 899	100 ,00

Le dépouillement des cahiers de tournée a également permis de répartir la population observée par concession et par ménage.

Si la définition de la concession ne présente pas de difficulté sur le terrain il n'en est pas de même du ménage et il n'est pas certain que la définition retenue ici ait été parfaitement comprise et des agents recenseurs et des personnes recensees.

Définition du ménage dans le Recensement Pilote: ensemble des personnes qui consomment la nourriture préparée sur un même feu.

Le tableau 5 donne par zone de recensement la taille des concessions et la taille des ménages.

Le nombre moyen de ménages par concession est assez constant excepté pour Niamey ville où il est le double des autres zones, ce phénomène n'est pas surprenant étant donné la concentration de la population dans les grandes villes.

Bagaroua a également un nombre élevé de ménages par concession.

Le nombre de personnes par concession présente beaucoup plus d'irrégularités et Niamey ville conserve la plus forte proportion.

La tendance se modifie lorsqu'on observe le nombre de personnes par ménage: c'est Simiri qui a la plus forte proportion suivi de Dioundiou; Goudoumaria a une taille moyenne de ménages relativement faible; il est vraisemblable que dans ce dernier cas, comme nous le verrons plus loin, il y a eu des omissions volontaires de la part des enquêtés.

La dichotomie "rural -urbain" fait apparaître des différences sensibles dans la taille des concessions, la taille moyenne des ménages est très peu différente.

Tableau 5.- Taille moyenne des concession et des ménages par zone de recensement.

Zone de recensement	Nombre de concession	Nombre de ménages	Nb. Moyen de ménages par concession	Nombre moyen par concession	de personnes par ménage
AGADEZ VILLE	1 984	2 896	1,5	8,0	5,5
BAGAROUA	1 457	3 318	2,3	12,7	5,6
DIOUNDIYOU	1 540	2 523	1,6	11,3	6,9
GAFATI	3 809	4 428	1,2	5,1	4,4
GOUDOUMARIA	8 165	8 607	1,1	3,6	3,4
KORGOM	7 030	8 376	1,2	6,5	5,5
NIAMEY-13è Ar.	1 194	4 506	3,8	18,4	4,9
SIMIRI	2 584	4 917	1,9	14,8	7,8
TOTAL	27 763	39 571	1,4	7,4	5,2
dont Urbain	3 178	7 402	2,3	11,9	5,1
Rural	24 525	32 169	1,3	6,9	5,3

La lecture du tableau 7 montre que 50% au moins de la population à moins de 20 ans, que cette proportion peut monter jusqu'à 60% dans certaines zones, notamment à Niamey 13e arrondissement-

Seul GOUDOUMARIA a une population de 0 à 19 ans plus faible, ceci peut être dû à une fécondité plus faible dans cette région mais aussi au désir de la population de dissimuler les enfants d'âge scolaire, ce phénomène nous a été signalé par les agents recenseurs.

On peut noter également à NIAMEY ville la faible proportion de personnes de 60 ans ou plus : ce sont surtout les jeunes qui migrent vers les villes.

A Goudoumaria, le sous enregistrement des jeunes a gonflé la part des adultes et des personnes âgées.

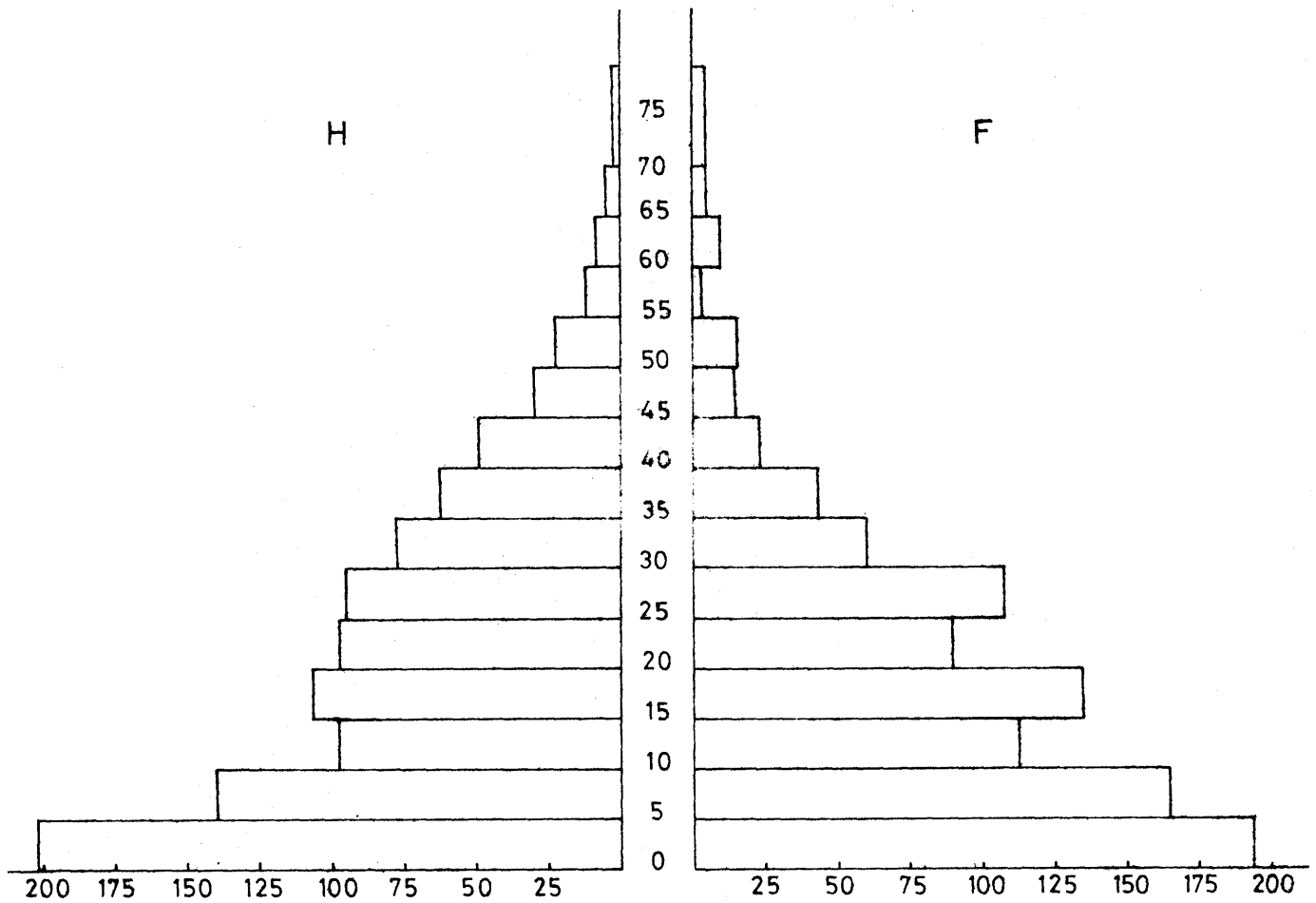
Tableau 7 - Répartition de la population par grands groupes d'âges par zone de recensement

<u>Zones de Recensement</u>	<u>Grands groupes d'âges</u>			<u>Total</u>
	<u>0-19 an</u>	<u>20-59 ans</u>	<u>60 ans et plus</u>	
AGADEZ VILLE	52,6	43,6	3,8	100,0
BAGAROUA	59,3	36,5	4,2	100,0
DIOUNDIYOU	59,0	37,0	4,0	100,0
GAFATI	50,4	42,5	7,1	100,0
GOUDOUMARIA	38,0	51,3	10,7	100,0
KORGOM	52,2	42,8	5,0	100,0
NIAMEY VILLE	60,2	38,5	1,3	100,0
SIMIRI	59,3	36,1	4,6	100,0
ENSEMBLE	53,6	41,2	5,2	100,0
RURAL	52,6	41,4	6,0	100,0
URBAIN	57,2	40,5	2,3	100,0

Figure 1: PYRAMIDE DES AGES

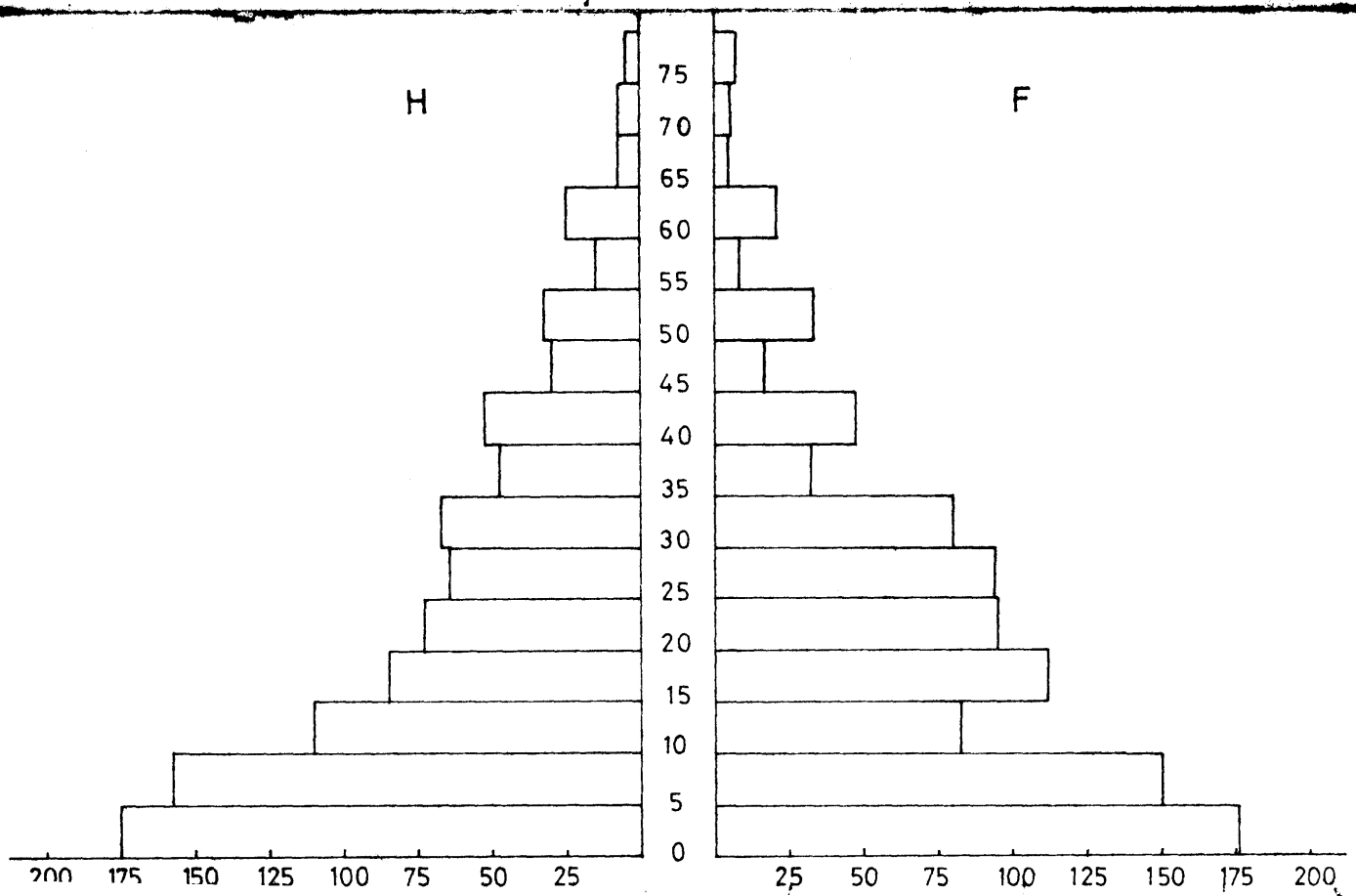
A) POPULATION URBAINE

(Pour 10 000 au total)



B) POPULATION RURALE

(Pour 10 000 au total)



Le tableau 8 donne la répartition par sexe et le rapport de masculinité de la population recensée-

La répartition est égale dans la population totale ce qui est un résultat satisfaisant et comparable à ce qui a été trouvé dans d'autres pays- le rapport de masculinité dans la population urbaine et dans la population rurale est également très proche de 100- Par contre on constate un léger déficit en hommes parmi les résidents présents et une écrasante majorité masculine parmi les résidents absents et les visiteurs, les hommes se déplacent davantage pour des raisons professionnelles : migrations saisonnières internes et émigration vers l'étranger-

Tableau 8.- Répartition par sexe et rapport de masculinité de la population recensée.

POPULATION	EFFECTIFS		POURCENTAGE		Nombre d'hommes pour 100 femmes
	SM	SF	SM	SF	
Urbaine	19 053	18 802	50,3	49,7	101,3
Rurale	84 514	84 676	49,9	50,1	99,8
Totale	103 567	103 478	50,0	50,0	100,1
Résid . Présents	96 420	100 282	49,0	51,0	96,1
Résid . Absents	7 147	3 196	69,1	30,9	223,6
Visiteurs	2 854	2 073	57,9	42,1	137,6

Le rapport de masculinité par groupes d'âges (Tableau 9) présente de grandes irrégularités: il est trop fort entre 10 et 14 ans, trop faible entre 15 et 29 ans et de nouveau trop fort au delà de 35 ans.

TABLEAU 9.-(Sondage au 1/10è)

RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPES D'AGES

GROUPES D'AGES	NOMBRE D'HOMMES POUR 100 FEMMES
0 - 4 ANS	100,51
5 - 19	100,30
10 - 14	119,40
15 - 19	78,60
20 - 24	83,09
25 - 29	74,86
30 - 34	93,38
35 - 39	117,25
40 - 44	118,72
45 - 49	180,66
50 - 54	132,62
55 - 59	195,23
60 - 64	106,33
65 - 69	164,15
70 ET PLUS	96,08
TOUS AGES	100,08

Dans le groupe d'âges 55 - 59 ans il ya presque 2 hommes pour une femme-

Ceci confirme ce que montrait déjà la pyramide des âges, il ya beaucoup d'erreurs dans les déclarations d'âge-

B - le niveau d'instruction

Dans l'ensemble de la population étudiée, 90% des ruraux (sexes réunis) n'ont jamais été scolarisés contre seulement 57% des citadins, ce qui fait une moyenne pour l'ensemble des zones de recensement de 83% de personnes sans aucune instruction.

Le tableau 10 présente la répartition des populations rurale et urbaine selon le niveau atteint et l'âge; on remarque que dans les deux cas les jeunes en âge de la scolarisation obligatoire (6 - 14 ans) sont plus nombreux à être allés à l'école que leurs aînés, c'est surtout sensible en zone urbaine.

La scolarisation semble progresser dans les villes mais en zone rurale elle reste très faible.

Le niveau atteint se situe essentiellement dans les 4 premières années du primaire. Le secondaire ne représente qu'une faible part et le supérieur reste infime, pourtant, étant donné que la ville de Niamey se trouve dans l'échantillon on peut penser qu'il est sureprésenté.

Tableau 10 - Niveau d'instruction atteint en zone urbaine et en zone rurale - (Sondage au 1/10e)

NIVEAU D'INSTRUCTION	URBAIN				RURAL			
	Groupes d'âges		Groupes d'âges		Groupes d'âges		Groupes d'âges	
	6-14 ans	%	15 ans et plus	%	6-14 ans	%	15 ans et plus	%
Sans instruction	294	32,6	1523	66,4	3268	86,2	9411	90,8
Primaire 1 à 5 années	506	56,2	304	13,3	500	13,2	876	8,4
Primaire 6e année	68	7,6	190	8,3	19	0,5	63	0,6
Secondaire 1 à 4 années	32	3,5	184	8,0	3	0,1	13	0,1
Secondaire 5 à 7 années	-	-	17	0,7	-	-	5	0,1
Etudes profession- nelles, techniques, agricoles	1	0,1	51	3,2	-	-	-	-
Etudes supérieures	-	-	25	1,1	-	-	-	-
ENSEMBLE	901	100,0	2294	100,0	3790	100,0	10368	100,0

c)- La branche d'activité

Seule l'activité des hommes de 14 ans et plus a été étudiée.

En zone rurale (tableau 11 a) seul le commerce se distingue en face de l'agriculture dominante.

Les 5,8 % déclarés sans travail ou pour lesquels aucune branche d'activité n'a été déclarée sont constitués en majorité par des hommes de 65 ans et plus.

Tableau.11 a - Répartition des hommes de 14 ans et plus selon leur branche d'activité dans les zones rurales
(Sondage au 1/10e)

BRANCHE D'ACTIVITE	EFFECTIFS	%
Agriculture - Elevage	4,157	83,6
Sylviculture	29	0,6
Industries manufacturières (fabrication d'aliments, travail des textiles, travail du bois, poterie-Bijouterie)	27	0,6
Eau - Electricité	4	0,1
Bâtiment	7	0,1
Commerce	131	2,8
Services domestiques	4	0,1
Administration publique	13	0,3
Enseignement	6	0,1
Services fournis aux particuliers	20	0,4
Marabouts	22	0,5
Sans travail, non déclaré	270	5,8
TOTAL	4. 690	100 ,0

Contrairement aux zones rurales les branches d'activité sont beaucoup plus diversifiées en zones urbaines.

Le commerce de détail et l'administration publique ont une part à peu près égale. L'agriculture reste relativement importante.

Parmi les "sans travail" il y a davantage de jeunes qu'en zones rurales.

Tableau 11 b - Répartition des hommes de 14 ans et plus selon leur branche d'activité dans les zones urbaines (sondage 1/10e)

BRANCHE D'ACTIVITE	EFFECTIFS	%
Agriculture	84	8,8
Industries alimentaires	6	0,6
Industries textiles		
Travail du tissu et du cuir	71	7,4
Industries du bois et meubles	5	0,6
Imprimerie - Edition	5	0,6
Industries chimiques	5	0,6
Fabrication de machines et de matériel	21	2,2
Bijouterie - jouets - autres	5	0,5
Eau Electricité	19	2,0
Bâtiments et T.P.	53	5,5
Commerce de gros	26	2,7
Commerce détail	151	15,8
Bars - Restaurants	7	0,7
Transports routiers	75	7,8
Banques - Services fournis aux entreprises	9	0,9
Services domestiques	66	6,9
Administration publique	123	12,9
Enseignement	10	1,0
Services fournis aux particuliers	48	5,0
Organisations religieuses	39	4,1
Sans travail, non déclaré	128	13,4
T O T A L	956	100,0

II - Le recensement en zone pastorale

Le dépouillement manuel a porté sur la totalité des individus observés pendant l'opération d'ABALAK.

1) Données Collectives

Le tableau 12 donne par tribu l'effectif de population du dernier recensement administratif et du recensement pilote, on constate que l'on a retrouvé un peu plus de la moitié de l'effectif du recensement fiscal dans une limite territoriale

donné : l'écart s'explique par le fait que le reste des tribus était sorti des limites du poste d'ABALAK au moment du recensement, peut être aussi quelques familles ont elles été omises dans les lieux habités qui ne sont pas été visités-

Tableau 12 - Effectif des tribus Touaregs et Peuls retrouvées lors du recensement pilote.

Tribus	Effectif au dernier recensement administratif	Effectif du recensement pilote
Attawari Sislîm	2.109	1.242
Attawari Iderfane	798	113
Attawari Ikanamane	486	29
Attawari Adrar I	281	248
Attawari Adrar II	170	160
Attawari Irezamane	331	334
Attawari Eribakate	73	-
Gojawa I	409	392
Gojawa VI	292	273
T O T A L	4.859	2.791

La population observée se répartit de la manière suivante selon le sexe et le statut de résidence :

Résidents présents	M	1549	}	2.791
	F	1202		
Résidents absents	M	-	}	
	F	-		
Visiteurs	M	20	}	
	F	20		
Ensemble	M	1569	}	2.791
	F	1222		

La distinction entre résident présent et résident absent n'a pas ici grande signification car le plus souvent les familles se déplacent en entier et sont considérées comme résidentes présentes là où elles sont rencontrées, cependant dans les localités permanentes parmi les nomades sédentarisés il peut y avoir des absents, nous n'en avons pas dans l'échantillon-

619 ménages ont été observés qui regroupent 2751 résidents, la taille moyenne des ménages est donc de 4,4 personnes soit 1 personne de moins qu'en zone sédentaire rurale-

2) Les données individuelles

A-structure par sexe et âge

Les déclarations d'âge erronées sont encore plus importantes que celles constatées en zone sédentaire; à la lecture du tableau 13 et de la figure 2 on remarque une répartition des groupes d'âges tout à fait irrégulière qui conserve tout juste à la "pyramide" des âges sa forme pyramidale, d'autre part le sexe féminin est très nettement déficitaire.

La répartition en grands groupes d'âges fait apparaître aussi un fort déficit de jeunes de moins de 20 ans voisin de celui constaté dans la zone de Goudoumaria où vit également une population nomade importante-

L'examen du rapport de masculinité (tableau 14) confirme ce qui apparaissait sur la pyramide des âges: un déficit important du sexe féminin particulièrement accentué chez les Peuls, un tel phénomène a été constaté lors de l'étude démographique et économique en milieu nomade réalisée en 1963 dans le département de TAHOUA et également au cours d'enquêtes en milieu nomade dans les pays voisins-

Cette situation est le résultat d'une dissimulation volontaire des femmes lors du passage des enquêteurs: soit que les femmes elles mêmes répugnent à se montrer soit que les chefs de famille ne les déclarent pas toutes pour des raisons qui n'ont jamais été clairement définies.

Figure 2 : Pyramide des âges
Population nomade d'ABALAK (pour 10 000 au total)

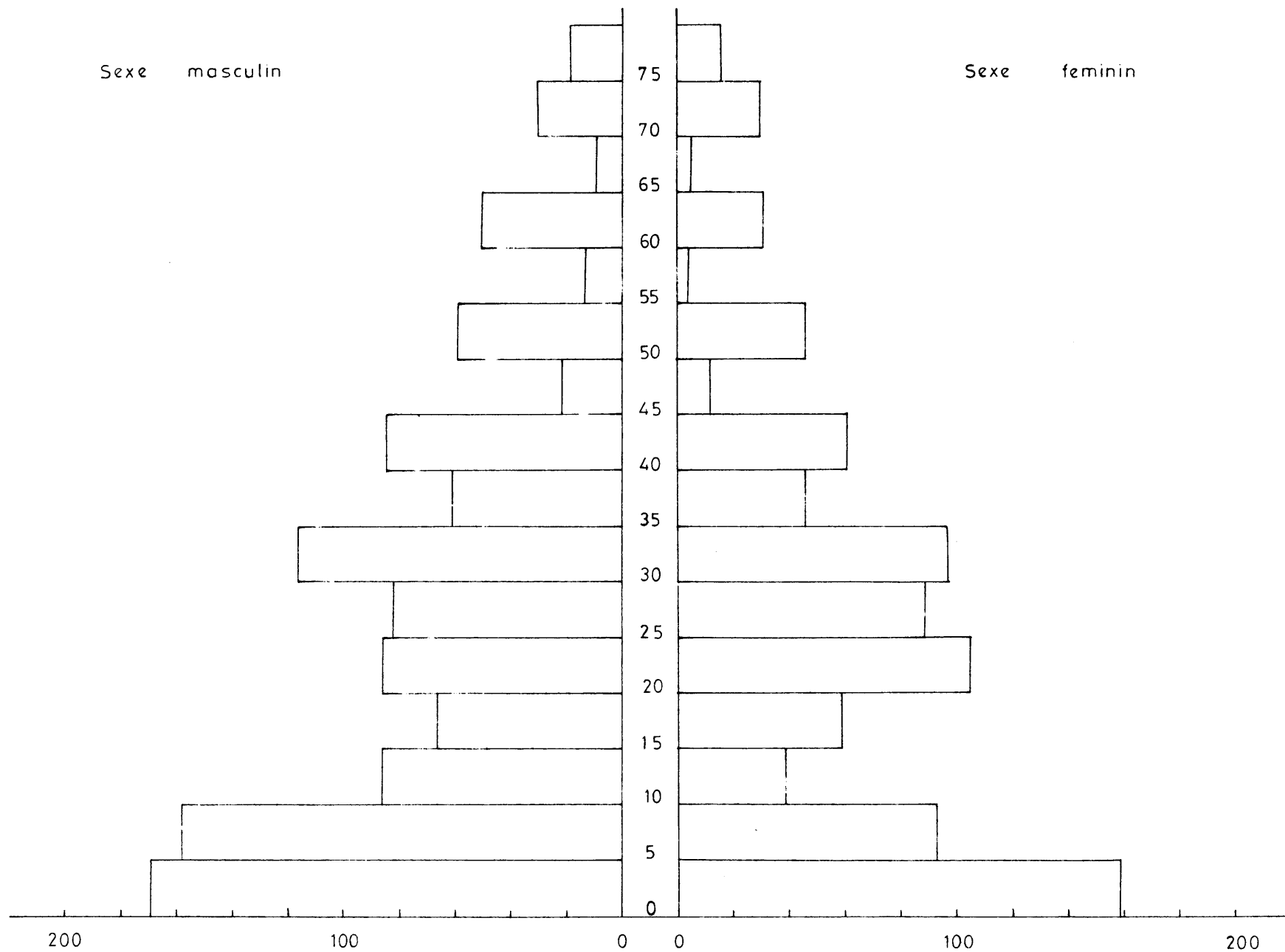


Tableau 13 a) Répartition par sexe et groupes d'âges quinquennaux -

Groupe d'âges	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble effectif	%
0-4 ans	235	221	456	16,3
5-9 ans	219	128	347	12,4
10-14 ans	120	55	175	6,3
15-19 "	93	82	175	6,3
20-24 "	120	147	267	9,6
25-29 "	115	124	239	8,6
30-34 "	162	135	297	10,6
35-39 "	85	65	150	5,4
40-44 "	117	85	202	7,2
45-49 "	30	16	46	1,6
50-54 "	82	64	146	5,2
55-59 "	19	5	24	0,9
60-64 "	69	44	113	4,1
65-69 "	13	7	20	0,7
70 ans et plus	66	64	130	4,7
Non déclaré	2	2	4	0,1
TOTAL	1.547	1.244	2.791	100,0

b) Répartition par grands groupes d'âges

Groupes d'âges	Effectifs	%
0 - 19 ans	1153	41,4
20 - 59 ans	1371	49,2
60 ans et plus	263	9,4
Ensemble	2787	100,0

Tableau 14 - Rapport de masculinité selon l'éthnie
par groupes d'âges quinquennaux

Groupes d'âges	Nombre d'hommes pour 100 femmes		
	Touaregs Attawari	Peuls Gojawa	Ensemble de la population
0 - 4 ans	95,7	183,8	106,3
5 - 9	133,3	278,6	171,1
10 - 14	192,9	433,3(1)	218,2
15 - 19	109,0	117,6	113,4
20 - 24	89,4	87,5	81,6
25 - 29	92,0	87,8	92,7
30 - 34	117,6	145,8	120,0
35 - 39	170,7	70,0	130,8
40 - 44	153,0	118,8	137,6
45 - 49	157,1	333,3(1)	187,5
50 - 54	129,6	81,3	128,1
55 - 59	700,0(1)	133,3(1)	380,0(1)
60 - 64	158,1	140,0	156,8
65 - 69	157,1(1)	800,0(1)	185,7(1)
70 et plus	103,8	100,0	103,1
Ensemble	120,1	148,7	124,4

(1) Effectifs inférieurs à 10

B- Le niveau d'instruction

Les résultats obtenus pour le niveau d'instruction (cf tableau 15) sont assez étonnants: dans une population réputée peu scolarisée, son mode de vie ne la prédisposant pas à la fréquentation régulière de l'école, nous observons une proportion de personnes sans instruction très nettement inférieure (69%) à celle de la zone rurale sédentaire (90%). En regardant les questionnaires on s'aperçoit que le plus souvent les personnes observées n'ont pas dépassé le niveau primaire 1ère année, or les enquêteurs avaient pour consigne d'assimiler à ce niveau l'enseignement coranique quelle que soit sa durée, il est probable que c'est cet enseignement qui a été le plus suivi par les populations nomades-

D'autres part ce sont les hommes qui sont les plus scolarisés, comme ils sont davantage représentés dans la population étudiée il est normal que la proportion de personnes sans instruction soit diminuée d'autant-

Tableau 15 - Répartition de la population de 6 ans et plus (sexes réunis) selon le niveau d'instruction atteint et l'âge -

<u>NIVEAU</u> <u>D'INSTRUCTION</u>	<u>GROUPES D'AGES</u>					
	6 - 14 ans	%	15 ans et plus	%	Total	%
Sans instruction	322	72,9	12 28	67,8	15 50	68,88
Primaire 1 à 5 années	119	26,9	581	32,0	700	31,00
Primaire 6 années	1	0,2	4	0,2	5	0,2
Secondaire 1 à 4 années	-	-	-	-	-	-
Secondaire 5 à 7 années	-	-	-	-	-	-
Etudes professionnelles, techniques, agricoles	-	-	-	-	-	-
Etudes supérieurs	-	-	-	-	-	-
Ensemble	442	100,0	1.813	100,0	22 55	100,0

C- La branche d'activité

Le dépouillement fait ici selon la branche d'activité et non pas selon la profession ne permet pas de distinguer les éleveurs des agriculteurs ce qui aurait été intéressant dans une population en voie de sédentarisation.

Comme pour l'ensemble de la population rurale la majorité des hommes de 14 ans et plus travaillent dans l'agriculture (cf tableau 16) on constate également une part importante d'inactifs-

Tableau 16 - Répartition des hommes de 14 ans et plus selon leur branche d'activité

Branche d'activité	Effectifs	%
Agriculture- Elevage	846	86,2
Fabrication d'ouvrages métalliques (forge)	116	1,6
Commerce	2	0,2
Sans travail, non déclaré	118	12,0
Ensemble	982	100,0

Après cette expérience limitée on peut retenir deux conclusions :

- 1 - Pour le recensement des populations nomades la localisation des familles est une opération complexe et longue pour laquelle il est difficile de mettre au point une méthodologie unique et pour laquelle il faudra des adaptations locales-
- 2 - Si l'on veut recueillir des informations fiables il faudra que les agents recenseurs exercent une vigilance particulière car les recensés ont tendance à dissimuler ou à modifier les informations - ceci implique de la part des agents recenseurs une bonne connaissance du milieu et en bon niveau de qualification.